

Objet : Contrat de prestations de services culturels avec la compagnie « les cousins d'Arnolphe »

Le Maire de Monteux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle la Ville de Monteux organise le Festival Off les murs en partenariat avec l'Association Avignon Festival & Compagnie (84000 Avignon) ;

Considérant que la compagnie « les cousins d'Arnolphe » propose un spectacle dénommé « Gustave Eiffel en fer et contre tous » qui répond au besoin de la Ville dans sa programmation culturelle ;

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat :

- dont l'objet est la représentation du spectacle « Gustave Eiffel en fer et contre tous » le vendredi 5 juillet 2024 à 21h à la salle des fêtes du Château d'Eau de Monteux
- avec la compagnie les cousins d'Arnolphe, 6 rue Frochot, 75009 Paris
- pour un montant fixe de 2 303,39 € HT

Article 2 : Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget communal.

Monteux, le 18 juin 2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire

Envoyé le : **27 JUIN 2024**

Publié le : **27 JUIN 2024**